



Paris, mai 2018

CONVOCAATION A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE AUX FINS DE REFORME STATUTAIRE

Chère Amie, Cher Ami,

Vous êtes convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se déroulera :

Le SAMEDI 9 juin 2018 de 9h30 à 14h00

**au Siège Social de l'association
62, rue Marcadet - 75018 PARIS**

L'objet principal de cette Assemblée Générale extraordinaire portera sur l'approbation d'un projet de réforme statutaire présenté à l'AG par le Conseil d'administration, ce projet est annexé aux présentes.

Pour mémoire, selon l'article 17 des statuts de l'association :

« Les statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale sur la proposition du Conseil d'Administration ou sur la proposition du dixième des membres dont se compose l'Assemblée Générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée au moins 15 jours à l'avance.

L'Assemblée doit se composer de la moitié au moins des membres en exercice. (...) Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée est convoquée de nouveau mais à quinze jours au moins d'intervalle, et cette fois peut valablement délibérer, quel que soit le nombre des membres présents.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés ou la dissolution votée qu'à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. »

MODALITES D'INSCRIPTION

Afin de retirer vos bulletins de vote, vous devrez **préalablement vous inscrire sur les listes le samedi 9 juin 2018 à partir de 9h00. Les bureaux d'inscriptions seront ouverts de 9h00 à 12h00.** Par ailleurs, vous devez pouvoir, le cas échéant, justifier de votre identité.

Seuls les adhérents à jour de la totalité de leurs cotisations pourront participer au scrutin.

SCRUTIN

Le vote du samedi 9 juin 2018 se fera à bulletin secret.

Aucune motion ne pourra être acceptée, le vote ne pouvant avoir lieu que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

A noter, le vote par correspondance n'est pas autorisé pour l'adoption du projet de réforme statutaire.

DOCUMENTATION

Lors de votre inscription, nous vous remettons :

- Le texte des nouveaux statuts de l'association soumis au vote*
- le matériel électoral

* Le texte des nouveaux statuts de l'association soumis au vote est également joint à cette convocation et disponible sur l'intranet.

RESULTAT DU VOTE

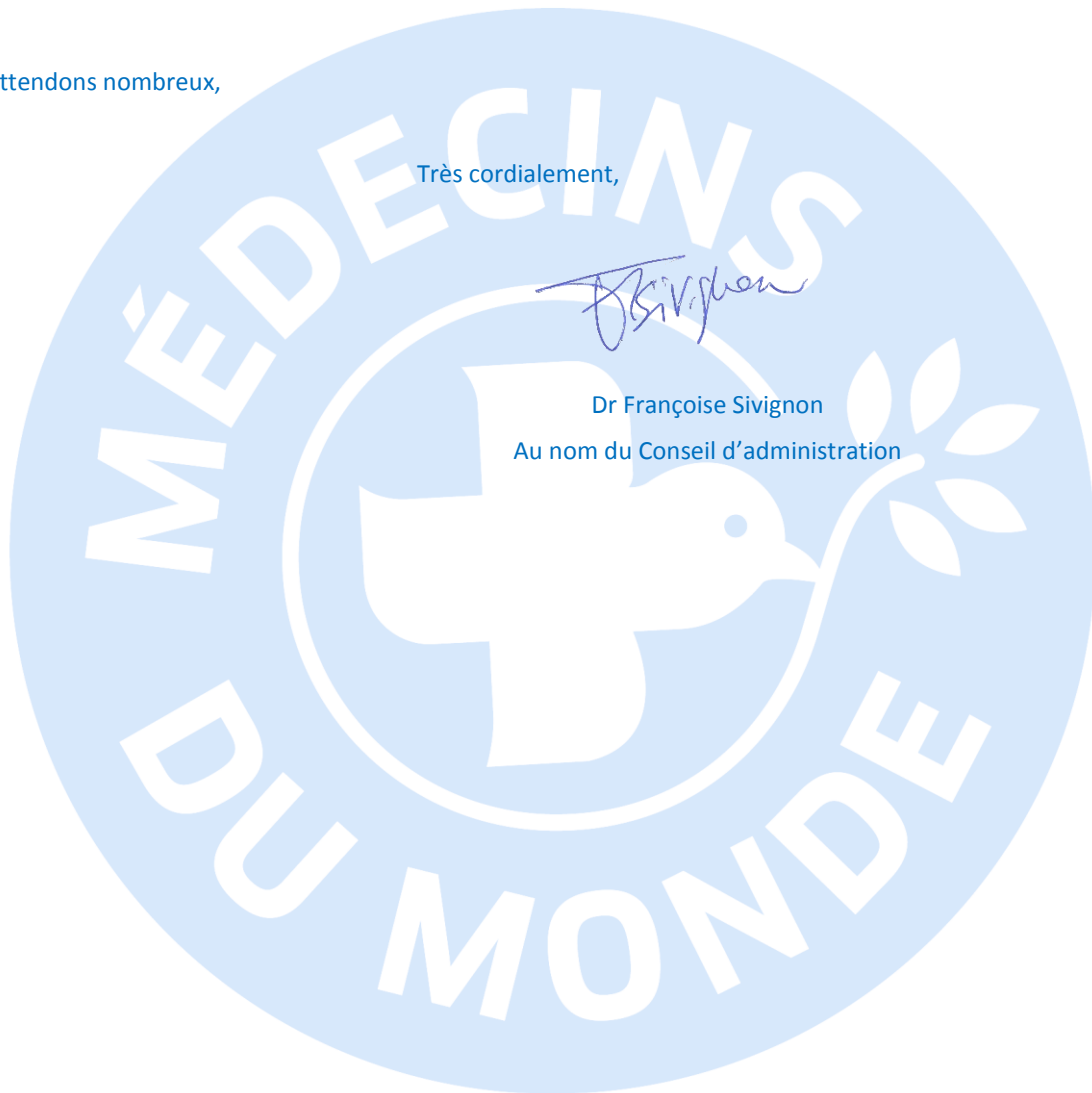
Le résultat du vote sera annoncé à l'issue du dépouillement le samedi 9 juin vers 13h45.

Nous vous attendons nombreux,

Très cordialement,



Dr Françoise Sivignon
Au nom du Conseil d'administration



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

SAMEDI 9 JUIN 2018

ORDRE DU JOUR

Accueil café de 09h00 à 9h30

9h00 ♦ OUVERTURE DES INSCRIPTIONS AUX BUREAUX DE VOTE

9h40 – PRESENTATION DE LA REFORME DES STATUTS (3H00)

9h30♦ Présentation des nouveaux statuts de l'association (1H)

10h30♦ Débat (2H)

12h00 ♦ CLOTURE DES INSCRIPTIONS AUX BUREAUX DE VOTE

12h30 – VOTE DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION ET DE LA RESOLUTION POUR POUVOIRS (15')

- 12h30 ♦ Votes portant sur :
- Il est proposé par le conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire d'adopter le projet de statuts modifiés, joint aux convocations. En cas d'adoption les statuts ainsi modifiés n'entreront en vigueur, en application de l'article 19 des statuts actuels, qu'après approbation du gouvernement (ministère de l'intérieur et conseil d'état)
 - la résolution pour pouvoir formulée comme suit :
L'assemblée générale extraordinaire donne délégation, séparément ou conjointement, aux membres du conseil d'administration suivants :
 - *(Nom du premier administrateur désigné)*
 - *(Nom du second administrateur désigné)**pour consentir des modifications non substantielles au projet adopté ce jour par l'Assemblée Générale extraordinaire, sur demande de l'administration du Ministère de l'Intérieur ou du Conseil d'Etat.*
 - *L'assemblée générale extraordinaire donne délégation au Président pour procéder ou faire procéder aux formalités nécessaires consécutives à l'adoption définitive des statuts modifiés.*

12h45 – CLOTURE DES VOTES & DEPOUILLEMENT (1H)

13h45 – ANNONCE DES RESULTATS DU VOTE DES NOUVEAUX STATUTS DE L'ASSOCIATION, DE LA RESOLUTION POUR POUVOIRS ET DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT (15')

14h00 – FIN DE SEANCE

ATTENTION
TOUS LES HORAIRES SONT A TITRE INDICATIF



COMMENT ACCEDER A L'INTRANET DE MEDECINS DU MONDE ?

- 1) Ouvrez votre navigateur (Internet Explorer, Google Chrome, Mozilla ou autre...)
- 2) Dans la barre d'adresse, tapez : <https://mdm1.sharepoint.com> (fig. 1)

fig.1



- 1) Sur la page qui s'affiche (fig.2), dans le champ « E-mail, téléphone ou identifiant Skype » saisissez l'adresse mail générique : adherent@medecinsdumonde.net puis cliquez sur « Suivant »
- 2) Sur la page qui s'affiche (fig. 3), cliquez sur « Compte professionnel ou scolaire »
- 3) Sur la page qui s'affiche (fig. 4), dans le champ « Entrez le mot de passe », saisissez, en respectant bien les majuscules et minuscules : **Adhe.mdm**
Cliquez sur « Se connecter ».

fig.2

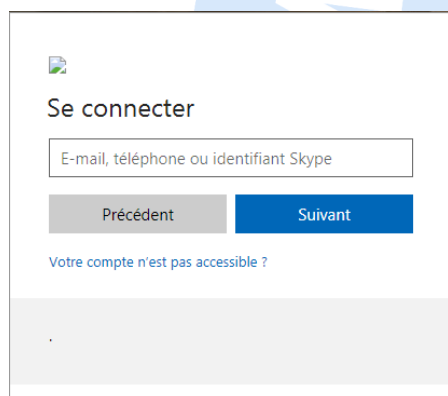


fig.3

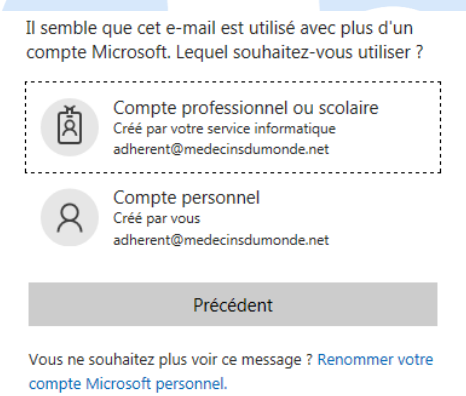
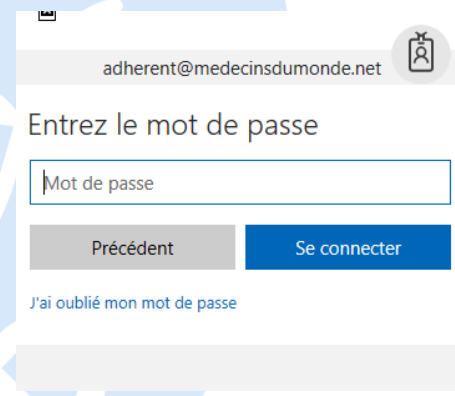


fig.4



En vous connectant à l'intranet de Médecins du Monde, vous pourrez :

- Consulter le texte des nouveaux statuts de l'association soumis au vote
- Pour ceux qui ne pourront pas être sur place, visionner la retransmission de l'assemblée générale en direct avec la possibilité de poser des questions via un chat (messages instantanés).

Pour toute question concernant l'intranet, une seule adresse : intranet@medecinsdumonde.net